



# Gestion concertée de la ressource en eau à l'échelle des massifs

Outils et démarches partenariales

[Lien vers le programme de la journée](#)

[Lien vers la liste des participants à la journée](#)

## Actes de la journée technique d'échanges

Ce document vous permettra de :

- Visionner (ou reVISIONNER) les présentations des intervenants
- Avoir un aperçu synthétique du contenu des interventions
- Prendre connaissance des principales discussions et échanges survenus à l'occasion de cette journée

Vendredi 24 juin 2016  
Salle polyvalente de la Muraz (74)

Evènement organisé avec le soutien de :



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Opération soutenue par l'État  
FONDS NATIONAL  
D'AMÉNAGEMENT  
ET DE DÉVELOPPEMENT  
DU TERRITOIRE

Auto-développement  
en montagne

FONDATION  
DE  
FRANCE

# Programme de la journée

Les présentations des intervenants sont disponibles en ligne, en cliquant sur les liens fournis ci-après.

*Avec la participation de Pierre FRANCILLARD, TERACTION, grand témoin de la journée*

8h30 Accueil café

9h00 Mot d'accueil de Mme le Maire de la Muraz

9h00-9h15 [Rappel des objectifs et du déroulé de la journée](#)

- Aude SOUREILLAT, Asters – CEN Haute-Savoie

09h15-10h00 [Introduction à la notion de gestion concertée – Tour d'horizon des outils existants sur la gestion concertée de la ressource en eau](#)

- Aude SOUREILLAT, Asters – CEN Haute-Savoie

10h00-10h45 [Démarche globale de gestion concertée de l'eau, et réalisation du plan de gestion de la ressource en eau \(PGRE\) sur le bassin versant du Drac amont](#)

- Julie DIAS, contrat de rivière du Drac amont

10h45-11h30 [La concertation avec les élus et usagers du bassin versant des Usse](#)

- Aurélie RADDE, SMECRU, Syndicat de rivières des Usse

11h30-12h15 [La concertation pour la préservation de l'eau minérale naturelle Evian](#)

- Julie VIGLIONE, Société des Eaux Minérales d'Evian, APIEME

12h30 Pause déjeuner au restaurant de l'Observatoire (situé au sommet du Salève)

14h00-16h30 Visite de terrain : démarche partenariale de protection de la source des Eaux Belles (massif du Salève)

Avec la participation et les témoignages de :

- Jacques BOUVARD et Isabelle CHATILIEZ, Annemasse Agglo,
- Odile MONTANT, Syndicat mixte du Salève
- Gérard NICLOUD, hydrogéologue,
- Antoine ROUILLON, SEA 74
- Jean-Luc MABBOUX, ONF

16h30 Synthèse de la journée et mise en perspective des échanges

17h00 Fin de la journée

# Synthèse des présentations, des échanges et des discussions

## Mot d'accueil

- Mme le Maire de La Muraz

La commune de la Muraz est une commune rurale, qui se situe dans un territoire très attractif, situé à proximité de l'agglomération d'Annemasse, et de la ville de Genève. Il s'agit de la commune la plus élevée en altitude de la communauté de communes Arve et Salève.

La commune étudie actuellement le passage de son Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU).

## Rappel des objectifs et du déroulé de la journée

- Aude SOUREILLAT, Asters – CEN Haute-Savoie

Rappel de l'historique de la création du réseau des acteurs de l'eau en montagne (besoin exprimé à l'occasion des [Etats généraux de l'eau en montagne](#) d'octobre 2014), et présentation des objectifs de la démarche (à qui s'adresse ce réseau ? pourquoi ? à quelle échelle ? comment ?).

Remerciement des personnes présentes, issues d'horizons très variés.

Présentation des objectifs et du déroulé de la journée (mise à niveau des connaissances, partage et retours d'expériences, terrain, débats et discussion).

Remerciements adressés à Pierre FRANCILLARD (Teractem), pour son aide à la préparation de la journée, et notamment à la visite de terrain sur le Salève.

## Introduction à la notion de gestion concertée – Tour d'horizon des outils existants sur la gestion concertée de la ressource en eau

- Aude SOUREILLAT, Asters – CEN Haute-Savoie

### Résumé de la présentation :

Présentation des différents degrés de participation dans un processus de décision :

1. **Information** : simple porté à connaissance

→ aucun partage d'expertise, ni de pouvoir

2. **Consultation** : on demande un avis avant de décider (pris en compte ou pas).

Les citoyens sont invités à s'exprimer sur des questions ou des thèmes déterminés.

→ partage d'expertise, mais pas du pouvoir

3. **Concertation** : on élabore des propositions ensemble (échange, discussion et adaptation en vue d'une décision consensuelle)

→ partage d'expertise renforcé, et partage indirect du pouvoir

4. **Négociation** : on décide ensemble (les participants prennent part à la décision finale).

L'eau, thématique transversale des territoires, fait l'objet de nombreux usages → nécessité d'une concertation entre les usagers de la ressource pour s'accorder sur sa gestion. La plupart du temps, les démarches de gestion concertée sont engagées quand des problèmes sont soulevés.

Préalable nécessaire à la concertation :

- Identifier clairement tous les acteurs concernés par l'objet de la concertation (exhaustivité)
- Partager un diagnostic commun



Analyse du processus de concertation à travers l'histoire de la politique de l'eau en France, de 1964 à nos jours : décentralisation, implication de plus en plus prégnante des acteurs locaux publics et privés dans la définition de l'action publique.

→ D'avantage de démocratie, et d'adéquation avec la réalité de terrain

→ Mais : multiplicité des centres de décision, complexité, investissement humain et financier important

Présentation de différents outils au service de la gestion concertée : SDAGE, SAGE, contrats de milieux, contrats territoriaux...

#### Echanges et discussion :

Gérard NICOUUD (hydrogéologue) : l'approche historique montre comment on est passé peu à peu à l'absence de considération pour l'eau souterraine. Maintenant, on ne considère que l'eau de surface et la biologie. L'eau potable n'est plus une priorité nationale. Il n'y a plus d'hydrogéologues dans les services de l'Etat.

Jean-Charles CARFANTAN (hydrogéologue) : quand on parle de bassin versant (BV), on parle souvent du BV topographique, mais il ne faut pas oublier le BV hydrogéologique (l'eau peut provenir d'alimentations souterraines extérieures au BV topographique).

Martial DRAY (hydrogéologue) : dans le contrat de rivière de la Dranse, on ne parle jamais de la nappe du Delta de la Dranse (fonctionnement compliqué à expliquer). Du coup, des constructions et aménagements sont réalisés sans tenir compte des risques de pollution de la nappe.

Dans l'Est lyonnais, il existe effectivement un contrat de nappe, car la situation est critique.

Aurélie RADDE (SMECRU) : sentiment que les agences de l'eau sont de plus en plus déconnectées du terrain (baisse de moyens ?).

Pierre FRANCILLARD (Teractem) : après le cadrage réglementaire d'Aude, rappel du contexte haut-savoyard de l'Eau en Montagne. La Haute-Savoie est un territoire très contraint, au sein duquel l'eau est un véritable enjeu du développement durable. Besoin de mener une réflexion sur l'Eau en montagne à l'échelle du territoire, d'où la volonté que les acteurs de se mettent autour de la table : entre eaux et forêts, eau et urbanisme, eau et neige de culture.

Isabelle CHATILIEZ (Annemasse agglomération) : la concertation rend la gestion de l'eau plus compliquée, mais permet d'aller plus loin et de proposer des solutions en adéquation avec la réalité de terrain.

Odile MONTANT (Syndicat mixte du Salève) : comme nous le verrons cet après-midi, une démarche de gestion concertée de l'eau est en cours sur le Salève, véritable château d'eau qui donne naissance à 20 sources sur le massif.

Chloé RENOUIARD (Association rivière Rhône-Alpes) : même si le volontarisme existe, on observe un désengagement financier global (Région, Agences de l'eau), d'où des difficultés pour les élus et les syndicats de mettre en application une politique cohérente. Ces désengagements mettent à mal les processus de concertation.

Jean-Marc BOURSE (Commune de Morillon) : d'autres moyens financiers existent, comme la taxe sur les eaux pluviales (en fait annulée pour l'instant).

En ce qui concerne la nouvelle taxe GEMAPI, celle-ci est perçue comme un désengagement de l'Etat auprès des collectivités (taxe à la charge du contribuable).

## Démarche globale de gestion concertée de l'eau, et réalisation du plan de gestion de la ressource en eau (PGRE) sur le bassin versant du Drac amont

- Julie DIAS, contrat de rivière du Drac amont

### Résumé de la présentation :

Démarche impulsée en 2003 par une volonté politique locale de trouver des solutions aux enjeux du BV (gestion quantitative et gestion du transport solide).

Différents outils sur un même périmètre : SAGE, Contrat de rivière (actions concrètes), dont :

- Réseau de mesures (amélioration de la connaissance)
- Etude des volumes prélevables (EVP) : localisation et caractérisation des secteurs en déséquilibre quantitatif (4 sous bassin-versants concernés)
- ➔ Schéma d'économie et de gestion de la ressource en eau sur les secteurs en déséquilibre quantitatif (programme d'actions) : co-construction avec les irrigants

puis initiation en 2015 du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE), porté par la DDT05 : outil issu du nouveau SDAGE, qui reprend l'EVP, le Schéma d'économie et de gestion de la ressource en eau, et étudie également le volet eau potable.

Conclusions : démarche de co-construction avec les acteurs du territoire, qui permet de sensibiliser aux enjeux, et mettre en œuvre des projets pertinents. Mais lourdeur des études, temps de mise en œuvre important, épuisement des élus, autofinancement lourd à supporter pour de petites structures, et difficultés liées aux évolutions permanentes des politiques de l'eau, de la réglementation, et des règles de financement.

De plus, les élus sont déjà mobilisés par la fusion des communes, et ont du mal à se projeter sur la nouvelle compétence Gemapi (Gestion de l'eau, des milieux aquatiques et prévention des inondations).

### Echanges et discussion :

Aurélien RADDE (SMECRU) : quel type de pilotage de la DDT ?

- ➔ La DDT a impulsé la démarche et centralise la rédaction, organise les visites de terrain (...).

NB : La CLEDA n'avait pas les compétences en interne sur l'aspect eau potable.

Pierre FRANCILLARD (Teractem) : on constate une complexification du système, au niveau réglementaire (évolution perpétuelle), et au niveau financier (changement des règles du jeu). Il est essentiel que les actions se concrétisent pour que les élus adhèrent au projet sur le long terme.

Cyrille GIREL (CISALB) : le CISALB porte la mise en place d'un PGRE. Y'a-t-il eu classement du territoire de la CLEDA en zone de répartition des eaux (ZRE) ?

- ➔ Non, la CLEDA s'est battu contre ce classement car seulement 20% du BV est déficitaire. Mais l'AERMC n'a pas validé le fait de classer uniquement en ZRE les sous bassin-versants en déséquilibre quantitatif avéré.

*Précisions : Une ZRE est caractérisée par une insuffisance chronique des ressources en eaux par rapport aux besoins. Dans les zones classées ZRE, tout prélèvement supérieur ou égal à 8 m<sup>3</sup>/h dans les eaux souterraines, les eaux de surface et leurs nappes d'accompagnement est soumis à autorisation, sauf exceptions. Pour l'instant, aucune taxe supplémentaire n'est prélevée dans les ZRE.*



Sur le territoire du CISALB, l'AERMC a validé le classement de 2 sous-bassins en ZRE (!). Ce classement est contraignant et oblige les élus à agir.

Quelles sont les actions prévues concernant l'alimentation en eau potable ?

→ Une diversification de l'alimentation via les eaux souterraines.

Est-ce qu'il y a des recommandations à l'égard des PLU (limitation de l'urbanisation en zone déficitaire) ?

→ pas pour le moment, la démarche PGRE est très nouvelle.

Jean-Charles CARFANTAN (Hydrogéologue) : L'Europe finance t'elle des actions ?

→ Oui, les études bénéficient déjà de financements FEDER, mais changement récent des règles d'attribution du FEDER (seuil de 50000€ pour certains projets). Ces changements de règles sont démotivants !

Martial DRAY (Hydrogéologue) : A combien s'élève le coût de toutes ces études ?

- CR : 33 millions d'€
- EVP : 150 000€
- Stations de mesure : 20 000€ / station + temps de travail
- Schéma d'économie : 100 000€
- PGRE : ?

→ Environ un temps plein depuis 2010 à la CLEDA.

D'autres infos sur la CLEDA ? [www.cleda.fr](http://www.cleda.fr)

## La concertation avec les élus et usagers du bassin versant des Usse

- Aurélie RADDE, SMECRU, Syndicat de rivières des Usse

### Résumé de la présentation :

BV des Usse = territoire soumis à une croissance démographique élevée, économie locale dominée par l'agriculture (élevage laitier), l'arboriculture et la vigne. Problématique majeure du BV : aucun soutien d'étiage (déficit à combler d'ici 2025 : 735 000 à 1 200 000 m<sup>3</sup>). Le PGRE est une des priorités du contrat de rivières.

Le CR souhaite donc organiser la concertation autour du PGRE. → Appui du CPIE Bugey Genevois pour organiser la concertation entre les élus, les usagers et le SMECRU (coaching). Objectif : impliquer les habitants du territoire (cible majeure de la concertation), changer leurs comportements, et susciter la gouvernance locale.

Différents canaux de communication envisagés :

- Identifier une manifestation locale, utilisée comme support de l'espace de concertation
- Communiquer sur des supports diversifiés (flyers, sachets de pains...)
- Organiser des world café pendant la manifestation
- Mobiliser des classes pour réaliser des petits films d'animation
- Organiser les restitutions

Conclusions : adhésion plus forte localement à la démarche, projets plus riches. Mais les choix techniques restent gouvernés par le politique, la dynamique doit être entretenue sur le long terme.

### Echanges et discussion :

Jean-Charles CARFANTAN (Hydrogéologue) : pourquoi ce déficit ?

→ Nappes profondes discontinues, peu de soutien de d'étiage, nombreuses fuites sur le réseau, consommation en eau potable supérieure à la moyenne nationale (186 L/j/habitant, et moyenne nationale de 120L), beaucoup d'élevages laitiers très consommateurs d'eau.



Attention, le déficit doit être remédiable autrement que par des « gadgets » de communication !

→ Aurélie RADDE : Les « gadgets » servent à la concertation et à l'adhésion locale, pas à résorber le déficit ! D'autres actions techniques sont mises en place en parallèle.

Julie DIAS (CLEDA) : La CLEDA a également beaucoup communiqué, notamment sur certains gros travaux. Ces actions de communications sont essentielles pour que les élus et les habitants s'approprient les études et adhèrent aux travaux.

Pierre FRANCILLARD (Teractem) : Attention à n'oublier personne dans la concertation. Penser à associer les propriétaires, qui sont concernés en premier lieu par la rivière !

→ Il existe un guide sur la gestion de la rivière à destination des propriétaires riverains

Cyrille GIREL (CISALB) : une partie des actions du PGRE doivent être consacrées à la sensibilisation, indispensable, car les usagers seront directement concernés par certaines décisions (fermeture de plan d'eau...).

Gérard NICOUUD (Hydrogéologue) : Il est regrettable que le SMECRU doive s'occuper de la fuite des réseaux (que fait le gestionnaire du service ?).

→ La gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est très disparate sur le bassin versant. Certains gestionnaires ne disposent même pas de diagnostic ou du schéma directeur. Le rôle du SMECRU est d'initier une démarche collective au travers du PGRE et des fiches actions qui en découleront.

Isabelle COULMY (Services techniques de Passy) : la commune est confrontée à la baisse des crédits et des actions d'investissement. Un décret impose par ailleurs aux gestionnaires un rendement minimum à atteindre au niveau des réseaux (75%).

Odile MONTANT : Sur le territoire du Salève, on constate que le nombre d'habitants et la charge de bétail ont nettement augmenté. Les besoins en eau sont donc plus importants. Il serait peut être possible de réserver de l'eau de trop-plein en amont (en haut du Salève), sans nuire aux besoins des Usse...

D'autres infos sur le SMECRU ? [www.rivieres-usses.com](http://www.rivieres-usses.com)

## La concertation pour la préservation de l'eau minérale naturelle Evian

- Julie VIGLIONE, Société des Eaux Minérales d'Evian, APIEME

### Résumé de la présentation :

Obligation de la SA Evian (Danone) de garantir le renouvellement de la ressource en eau minérale naturelle et la pureté de l'eau. APIEME créée en 1992. Composée de la SA Evian et des maires des 13 communes concernées (9 de l'impluvium et 4 de la zone d'émergence). Actions de l'APIEME :

- zéro pesticide
- déneigement respectueux (maîtrise de salage des routes).
- préservation des zones humides
- lien important avec l'agriculture (60% de l'impluvium). Enjeu double : maintien de prairies et maîtrise des risques liés aux nitrates (site de méthanisation collectif des effluents d'élevage et règles d'épandage).



#### Echanges et discussion :

Aurélie RADDE (SMECRU) : comment a été décidé l'emplacement du site de méthanisation ?

→ Par rapport à un rayon moyen de collecte autour des exploitations. 70% des agriculteurs se sont engagés dans la démarche.

Jean-Charles CARFANTAN (Hydrogéologue) : qu'en est-il des pollutions par les cuves à fuel ?

→ Il existe un programme de subvention pour le remplacement des cuves à fuel anciennes ou le changement de chauffage.

Martial DRAY (Hydrogéologue) : Observe-t-on une évolution des teneurs en nitrates et en chlorures ?

→ En ce qui concerne les eaux de surface, on observe une hausse légère des teneurs en nitrates. Elle est plus importante pour les chlorures. En tant qu'eau minérale naturelle, evian ne doit subir aucun changement de sa composition minérale, y compris pour les nitrates et chlorures. C'est une obligation réglementaire. La SA Evian réalise un suivi de plusieurs points d'eaux superficielles pour évaluer les pressions de risque sur le territoire depuis plusieurs années. Pour préserver la ressource en eau, l'APIEME souhaite engager une tendance à la baisse de ces observations. L'objectif de Danone est d'inverser la tendance.

Jean-Luc MABBOUX (ONF) : la démarche de contractualisation est intéressante. Mais en France, il n'y a pas assez de démarches de ce type, alors que dans les pays étrangers, même libéraux, c'est beaucoup plus développé (exemple de New York).

→ Effectivement, on est peu engagé en France dans des démarches de prévention. Les Eaux de Paris y viennent.

Jean-Marc BOURSE (Commune de Morillon) : il existe sur la commune de Morillon une station de méthanisation qui produit de l'électricité à partir du biogaz.

Pierre FRANCILLARD (Teractem) : L'impluvium des eaux d'Evian est un véritable laboratoire, qui mène des actions concrètes et concertées.

D'autres infos sur l'APIEME ? [www.apieme-evian.com](http://www.apieme-evian.com)

### Visite de terrain : démarche partenariale de protection de la source des Eaux Belles (massif du Salève)

#### Résumé de la présentation :

*Le massif du Salève accueille près de 2 millions de visiteurs chaque année, et est le siège de nombreuses activités, notamment pastorales et forestières. Véritable château d'eau, alimentant une population conséquente (près de 150 000 habitants bénéficient des ressources en eau du Salève), le massif est également particulièrement sensible, au même titre que d'autres massifs calcaires, à des pollutions de surface pouvant affecter rapidement la qualité de ses sources.*

*C'est pourquoi l'ensemble des acteurs du territoire, sous l'impulsion d'Annemasse aggro, travaille de concert à la mise en place de pratiques vertueuses visant à préserver la qualité de l'eau du massif, et notamment celle de la source des Eaux belles.*

La source des Eaux belles représente 25% des volumes produits pour Annemasse Aggro (qui comporte environ 85 000 habitants).



L'objectif de l'agglomération est de satisfaire les futurs besoins en eau potable, en diversifiant les sources d'alimentation, et en ayant une gestion efficace de la ressource (préservation de la qualité de l'eau). L'usine d'ultrafiltration (inaugurée en 2006) permet en partie seulement d'agir sur les problèmes de turbidité, les parasites, et les germes fécaux.

Des investigations spéléologiques menées dans les galeries karstiques, puis la réalisation de traçages ont confirmé la nécessité de retracer les périmètres de protection du captage AEP des Eaux Belles, qui s'étendaient sur l'extrémité nord du massif. La réalisation d'une carte de vulnérabilité a permis de localiser les secteurs sensibles (méthode Paprika). Dans ce contexte karstique, les zones sensibles aux pollutions peuvent être très éloignées des sources. Au final, les périmètres de protection proposés à l'enquête publique couvrent l'ensemble de la partie Nord du massif du Salève.

→ Forte volonté politique locale d'initier une démarche partenariale avec l'ensemble des acteurs du massif pour proposer des actions concrètes et réalistes dans le cadre de la procédure de révision du périmètre de protection de captage.

Un diagnostic de territoire a ainsi été réalisé par la SEA 74 sur les aspects agricoles, forestiers (collaboration ONF/CRPF) et urbains. Le Syndicat Mixte du Salève a contribué à ce diagnostic par la mise à disposition des plans de circulation sur le massif.

Parmi les actions proposées figurent notamment :

- L'aménagement des zones d'abreuvement du bétail, pour éviter du surpâturage par endroits (mise en défens des dolines) et du sous-pâturage à d'autres,
- Des actions de débroussaillage mécanique,
- Des recommandations sur les modalités de traitement sanitaire du bétail
- La réfection des pistes (empierrement, pose de renvois d'eau), via le renouvellement du plan pastoral territorial sur le Salève
- Des préconisations de bonnes pratiques de gestion forestière : conception des pistes forestières, modalités de débardage du bois, gestion du couvert végétal (favoriser les futaies irrégulières), stockage des carburants, travail du sol, prescriptions d'utilisation d'herbicides...

Les propositions de prescriptions au sein des PPC ont vocation à agir sur la turbidité (gestion des pistes, du piétinement par le bétail), la bactériologie (assainissement aux normes avec la charge touristique, bonne conduite des troupeaux), et la chimie (prescriptions produits phytosanitaires, modalités de traitement des vaches avant la montée en alpage, fuels...).

**D'autres infos ? visionnez la vidéo sur l'origine de la source des eaux belles : [ici](#)**

### Synthèse de la journée

- Pierre FRANCILLARD, TERACTION
- Aude SOUREILLAT, Asters – CEN Haute-Savoie

Les démarches de gestion concertée menées à l'échelle de territoires cohérents vis-à-vis de la ressource en eau (bassin-versant, massif) exigent un investissement humain et financier conséquents sur le long terme.

Elles sont cependant garantes d'une adhésion de l'ensemble des acteurs du territoire à la mise en place de pratiques vertueuses de gestion de l'eau, et d'une adéquation des actions mises en œuvre avec la réalité de terrain.



Elles doivent être initiées dans un esprit gagnant/gagnant (démarche qualité), avec un objectif d'efficience écologique et économique.

La connaissance scientifique (études de quantification des ressources souterraines et superficielles, qualification et quantification des usages...) est un élément préalable indispensable à la concertation, de même que les actions de sensibilisation, qui s'avèrent indispensables pour entretenir une certaine « culture et conscience de l'eau » sur le territoire.

Pour mener à terme un processus de concertation, de nombreux outils existent. Le choix de ces outils dépend des enjeux et des objectifs identifiés sur le territoire. Les services de la DDT, de la DREAL, de l'ONEMA, des Agence de l'eau, de la Région, et du Département peuvent aider les porteurs de projet au choix de l'outil le plus approprié.

La concertation présente cependant certaines limites :

- elle n'évite pas les conflits. Elle les révèle et les explique.
- elle utilise des ressources humaines qui pourraient être utilisées sur d'autres aspects (notamment techniques) du projet
- elle peut provoquer un sentiment de lassitude dans la population (manque d'adhésion sur le long terme, et risque de non-participation).

La complexité des études techniques, et du montage des dossiers de demande de financement, ainsi que la modification des règles de financement en cours de parcours (d'autant plus prégnante ces dernières années, avec un désengagement global des financeurs) peut décourager certains porteurs de projets, et démotiver les élus locaux qui tardent à voir la réalisation concrète sur le terrain des actions de gestion.

## Pour aller plus loin, quelques liens et ouvrages utiles à consulter :

### La gouvernance de l'eau en France :

Sophie Richard, Thierry Rieu, 2008. Une approche historique de la gouvernance pour éclairer la gestion concertée de l'eau en France. 15p : [lien ici](#)

### Les outils de gestion intégrée de l'eau :

Agence de l'eau Adour Garonne, 2014. Guide des outils de gestion territoriale de l'eau. 19p : [lien ici](#)

Gest'eau, le site des outils de gestion intégrée de l'eau. [www.gesteau.eaufrance.fr](http://www.gesteau.eaufrance.fr)

### Les plans de gestion de la ressource en eau (PGRE) et les zones de répartition des eaux (ZRE) :

Agence de l'eau RMC, 2014, « plan de gestion quantitative de la ressource en eau : principes et gouvernance ». Note du secrétariat technique du SDAGE, 15 : [lien ici](#)

DREAL Rhône Alpes, Janvier 2015. Classement en zone de répartition des eaux (ZRE) Quels critères et quelles conséquences ? 8p : [lien ici](#)

### Les processus de concertation :

Conseil départemental du Val de Marne, 2008. Guide méthodologique pour la concertation des Val-de-Marnais, 70 p. [Lien ici](#)

Réseau rural et périurbain. Concertation et démarches participatives, des outils au service d'un dialogue territorial. [Lien ici](#)

Unions régionale des CPIE. Programme « Osons Agir pour la participation et la concertation en Rhône-Alpes ». [Lien ici](#)



### Les bonnes pratiques de gestion forestière :

CNPF, France bois forêt, Forêt privée française, 2014. Protéger et valoriser l'eau forestière. Guide national réalisé dans le cadre du programme « EAU + FOR ». 156p.

[Lien ici](#)

## Glossaire

... parce qu'on ne peut pas s'empêcher d'user et d'abuser des sigles !

AEP : Alimentation en Eau Potable

AERMC : Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse

APIEME : Association pour la Protection de l'Impluvium de l'Eau Minérale Evian

BV : Bassin-versant

CISALB : Comité Intersyndical pour l'Assainissement du Lac du Bourget

CLEDA : Communauté Locale de l'Eau du Drac Amont

CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

CR : Contrat de Rivières

DDT : Direction Départementale des Territoires

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

EVP : Etude de Volume Prélevable

FEDER : Fonds Européen de Développement Economique et Régional

GEMAPI : (compétence) Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

ONF : Office National des Forêts

PGRE : Plan de Gestion de la Ressource en Eau

PLU : Plan Local d'Urbanisme

POS : Plan d'Occupation des Sols

PPC : Périmètre de Protection de Captage

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SEA 74 : Société d'Economie Alpestre de Haute-Savoie

SMECRU : Syndicat Mixte d'Etude du Contrat de Rivière des Usse

ZRE : Zone de Répartition des Eaux



Photo de groupe devant la salle polyvalente de la Muraz © Aline Breton, Asters



Explications lors de la visite de terrain  
© Aline Breton, Asters



Présentations et discussions en salle  
© Aline Breton, Asters